

## FORUM

Les références à la notion de paysage et les analyses dites de paysage qui en découlent, soulèvent de nombreuses questions, comme en témoignent les débats suscités par l'article de Sophie Le Floch et Daniel Terrasson publié dans le précédent numéro de *Natures, Sciences, Sociétés*<sup>1</sup>. On trouvera ci-dessous, en contribution à ces débats, des réactions dont celles des auteurs eux-mêmes, au commentaire de J.-C. Lefeuvre qui accompagnait cet article, ainsi que des réflexions appuyées sur un livre récent, qui visent à apporter certaines clarifications essentielles

La rédaction.

## LA NOTION DE PAYSAGE : AU-DELÀ DES FORMES, LES LIENS ENTRE LES HOMMES ET LES TERRITOIRES

DANIEL TERRASSON, SOPHIE LE FLOCH

L'article « Enjeux écologiques et sociaux autour d'un paysage rural : le développement de la populiculture dans les Basses Vallées Angevines » a suscité un commentaire de la part de Jean-Claude Lefeuvre, ce dont nous sommes flattés. Nous regrettons seulement le ton polémique adopté par le commentaire : les auteurs seraient des « forestiers » produisant un « plaidoyer inavoué » et refusant d'admettre « que l'on puisse s'opposer à l'implantation du peuplier »... Ainsi, Lefeuvre déplace l'objet de notre article, qui n'avait pas pour but de préconiser des orientations – quelles qu'elles soient – pour le devenir des Basses Vallées Angevines, mais de comprendre les réactions des différents acteurs à l'introduction d'une forme nouvelle d'exploitation de l'espace, à travers les discours véhiculés. Rappelons aussi que l'auteur principal est paysagiste sans aucune formation forestière – et quand bien même il serait “forestier”...

Le commentaire de J.-C. Lefeuvre reprend un certain nombre d'arguments qui sont habituellement opposés au développement de la peupleraie dans les débats autour de la gestion des territoires de vallées. Ceux-ci ont trait aux caractéristiques écologiques de la peupleraie – notamment dans leur opposition à celles des écosystèmes forestiers “classiques” – et à leurs impacts négatifs sur les milieux prairiaux ; aux conditions socio-économiques de son développement – “expropriation” des agriculteurs par les populiculteurs ; caractère “mono-usage” ; niveau relatif des aides publiques à la populiculture et à l'élevage ; nature, origine et motivation des

investisseurs externes... Par ailleurs, il est permis de se demander si le modèle “peupleraie” auquel se rapporte l'argumentaire correspond bien à la réalité de la populiculture présente dans les vallées françaises : bien souvent, ce “type achevé de la monoculture” disparaît en fait derrière les “paysages broussailleux des zones humides”, et « traiter de la populiculture c'est tout d'abord envisager une étonnante série de contradictions » à tous les niveaux, écologique, économique et sociologique (Arnould *et al.*, 1988).

Le bien-fondé de ces arguments mériterait donc d'être discuté, mais ceci reste finalement secondaire et nous ne nous engagerons pas dans une réponse point par point. Par contre, il nous semble important de revenir sur l'opposition de fond qui nous sépare de Lefeuvre et qui s'exprime à deux niveaux interdépendants : la place à accorder à l'homme dans la notion de paysage, et notamment aux relations sensibles à l'espace et à la nature ; la façon d'aborder une telle question de gestion d'un territoire “naturel” soumis à de profondes transformations.

### LA NOTION DE PAYSAGE : DE L'ORGANISATION DES COMPOSANTES SPATIALES À LEUR PERCEPTION

*Le paysage comme expression  
des relations sensibles à l'espace  
et à la nature*

Pour toute étude portant sur un territoire donné, la première nécessité se pose en termes de description : concrètement,

de quoi est fait l'espace dont nous traitons ? Que ce soit pour la présentation des écosystèmes ou pour la description des lieux où s'exercent les pratiques humaines, les rapports sociaux et les représentations mentales, il s'agit de citer les composantes dans leur nature, leur quantité, leur organisation spatiale. Nous avons choisi de mener à bien cette étape en nous aidant des critères d'analyse visuelle communément utilisés en paysagisme d'aménagement.

Cependant, cela reste un préalable et ne peut en aucun cas constituer une analyse aboutie : l'essentiel est la compréhension du fonctionnement de l'ensemble. De même que l'écologue s'attache aux relations des différentes composantes des écosystèmes entre elles, nous nous intéressons aux relations qui existent entre les hommes et les territoires. Et, pour nous, c'est là que la notion de paysage trouve tout son sens, en permettant d'accéder aux relations sensibles à l'espace et à la nature (Berque, 1994). Le paysage est d'abord « le produit d'une opération perceptive, c'est-à-dire une détermination socio-culturelle » et nier cet aspect reviendrait à faire table rase de toute l'histoire du paysage occidental (Roger, 1994). À ce niveau interviennent les enquêtes de perception, afin d'identifier les jugements de valeurs et les images que les gens portent sur le milieu.

### **La réduction du paysage à des formes et de l'homme à ses pratiques**

Or, pour Lefeuve, le paysage se limite à un ensemble d'éléments répartis dans l'espace et considérés selon une certaine échelle d'observation. Il réduit de fait ce mot au sens que lui ont donné récemment les écologues pour fonder l'écologie du paysage (Baudry, 1986). Ainsi, cette discipline utilise le concept uniquement dans le but de répondre aux questions des « liaisons "structure et organisation-fonctions" » des écosystèmes et de leurs composantes ; hors de ce champ, les éléments de l'espace se réduiraient à des "formes" et des "couleurs" vides de sens, interchangeables ("maïs" ou "roselière", nous n'y verrions que du feu...).

Lefeuve est là dans la logique dénoncée par Barrué-Pastor *et al.* (In : Jollivet (dir.), 1992) qui notent que « le paysage est recomposé et réapproprié par les écologues » en s'interrogeant si ce faisant ils n'oublient pas purement et simplement la société. Roger (1994) va plus loin en soulignant que la « réduction écologique a un prix : l'escamotage du paysage. Qu'en subsiste-t-il, en effet, quand on l'a séparé de sa perception ? »

En fait, l'homme n'est pas à proprement parler absent des préoccupations de Lefeuve. En faisant référence à Larrère, si nous ne pouvons pas dire qu'il apparaît comme simple facteur conditionnant les variations des écosystèmes – dont il serait alors exclu –, il est tout au plus une "boîte noire" : le point de vue de l'écologie prend en compte « la façon dont les hommes se comportent », c'est-à-dire les pratiques, mais exclut « la façon dont ils pensent, obéissent ou désobéissent à des lois purement humaines, la façon dont ils s'inscrivent dans des rapports sociaux, tant matériels que symboliques » (Larrère, 1991).

Lorsque Lefeuve propose de ramener le conflit au niveau « du territoire et des hommes », il accomplit en fait le chemin opposé. Cela, nous le voyons d'abord par les multiples références faites au juridique et au réglementaire : "loi", "décrets", "textes officiels", "conventions"... Nous le voyons ensuite à travers les "échelles" mobilisées : nationale, européenne, internationale... Derrière ces notions abstraites, le territoire et les hommes s'évanouissent...

Cette divergence sur la place de l'homme dans le concept de paysage va également se retrouver dans la manière d'aborder la question de la gestion d'un milieu « naturel » soumis à de profondes modifications.

### **DE MULTIPLES ENTRÉES POUR UN PROBLÈME DE GESTION DE TERRITOIRE**

Face à une telle question de gestion de l'espace, nous ne pouvons en rester à la seule constatation de positions divergentes :

Daniel Terrasson : Département Gestion des Territoires, Cemagref, Parc de Tourvoie, 92160 Antony.  
Sophie Le Floch : Paysagiste, Cemagref, Domaine des Barres, 45290 Nogent-sur-Vernisson.

il ne saurait y avoir d'entrée exclusive. L'alternative ne revient pas à choisir entre réserve intégrale de nature, vaste peupleraie ou jardin paysager ; elle se situe sans doute quelque part au croisement des contraintes écologiques, économiques et esthétiques, ce qui ne veut pas dire pour autant que des priorités ne doivent pas être dégagées.

**Une priorité : des caractéristiques écologiques remarquables, mais dont le fonctionnement est encore insuffisamment connu**

Tout d'abord, il est évident que les Basses Vallées Angevines présentent des caractéristiques écologiques remarquables, tant au niveau de la biodiversité que des fonctionnalités environnementales comme la régulation des crues, la filtration des eaux, etc. Nous rejoignons Lefeuvre pour dire qu'il y a là un point fondamental, et qu'il faut s'interroger en priorité sur les conséquences que l'introduction et le développement d'une nouvelle composante, la peupleraie, peuvent avoir à ce niveau.

Dans l'état actuel de nos connaissances, nous pouvons prévoir une réduction de la diversité biologique du fait du développement des peupleraies, au moins dans certaines conditions de surfaces et de répartition – qui restent par ailleurs à définir – ; cependant, les évolutions n'affectent pas obligatoirement toutes les fonctionnalités du milieu dans un sens négatif.

Ainsi, à notre connaissance, il n'existe pas de travaux précis permettant de comparer les bilans quantitatifs dans deux bassins versants avec ou sans peupleraies. Ceci étant, tout porte à croire que le pouvoir tampon d'un peuplement arboré, quel qu'il soit, est supérieur à celui d'une prairie, et ceci de façon naturellement variable en fonction de l'importance et de la structuration du peuplement considéré (et donc des modalités de gestion).

Pour ce qui est de la qualité des eaux, par contre, Ruffinoni (1994) montre que la capacité de dénitrification d'une prairie est inférieure à celle de toute formation

arborée y compris la peupleraie et que cette capacité est liée à la profondeur de la nappe phréatique. Une ripisylve composée d'essences variées, dont le saule et divers peupliers, a une capacité de dénitrification supérieure à la peupleraie, mais une jeune peupleraie avec culture intercalaire de maïs et apport d'engrais a déjà une capacité quatre fois supérieure à celle d'une prairie. Cela veut dire que la capacité de dénitrification du milieu est supérieure dans le cas où une ripisylve est présente plutôt qu'une peupleraie, mais qu'elle est aussi meilleure en présence d'une peupleraie plutôt que d'une prairie.

**Une nécessité : réintégrer les hommes**

Par ailleurs, des hommes travaillent, vivent sur cet espace ; d'autres y viennent à la recherche de loisirs de nature ou de paysages. Les fonctions que le territoire remplit sont donc bien loin d'être uniquement des fonctions dites environnementales, au sens strict du mot ; l'environnement, c'est aussi ce qui entoure les hommes au quotidien, ce sur quoi ils agissent, ce qui touche à leur sensibilité.

Lefeuvre rappelle que les activités de production, agricoles ou sylvicoles, ne sont pas les seules fonctions que remplissent les Basses Vallées Angevines ; le territoire est le lieu d'activités récréatives, qui elles aussi peuvent avoir un rôle économique, parfois non négligeable, comme dans le cas de la chasse au gibier d'eau. La pêche, la chasse, le tourisme fluvial, le naturalisme, la promenade, les sorties "pique-nique" amènent dans les vallées des résidents des communes mêmes, mais aussi nombre de gens extérieurs, citadins d'Angers ou d'ailleurs, étrangers...

Par ailleurs, pour tous ceux qui le fréquentent à un titre ou à un autre, le territoire a des fonctions paysagères, qu'il soit support d'activités économiques, cadre de vie ou décor de loisirs. Ces fonctions se déclinent en termes affectifs ou purement esthétiques ; elles conditionnent en retour les pratiques productives comme les fréquentations ludiques.

Or, là non plus les conséquences des modifications apportées par la peupleraie ne vont pas systématiquement dans le même sens. Ainsi, les premiers résultats des enquêtes que nous menons actuellement sur le site montrent bien que la peupleraie peut jouer un rôle positif au niveau paysager.

Dans les Basses Vallées Angevines – comme ailleurs –, "les gens" sont sensibles à la nature des composantes floristiques et faunistiques des milieux ainsi qu'à leur diversité, et pas seulement lorsqu'ils sont pêcheurs, chasseurs... écologues ou amateurs éclairés d'avifaune ! Ainsi, ils sont sensibles à la présence de "fleurs" dans une prairie, aux différentes textures herbacées des différentes parcelles, aux chants des "oiseaux", etc., et cela même si très peu d'entre eux sont capables – ou simplement se soucient – de mettre un nom sur ce qu'ils voient ou entendent ; ils n'assimilent pas plus une "roselière" à un "champ de maïs" qu'une "peupleraie" à une "forêt", parce que pour eux aussi les formes et les couleurs ont un sens, qu'ils intègrent de façon consciente ou pas...

Mais la prairie ouverte s'étendant sur de grandes surfaces demeure une vision "intellectualisée" d'un idéal de nature, procédant d'une confusion entre le "bon" et le "beau" dans le regard de l'écologue qui mobilise un référentiel de connaissances spécifiques. Pour la très grande majorité des gens, la présence d'arbres de place en place est perçue comme une diversification du paysage, tant au niveau esthétique qu'au niveau "écologique" (qualité de l'air, faune, etc.), comme une dimension obligatoire ; le peuplier joue ici ce rôle. Cependant, cela ne reste vrai que dans certaines limites, tant que les peuplements n'enferment pas les cours d'eau ou les chemins dans une gangue imperméable visuellement comme physiquement... Pour penser au développement d'un tourisme de nature, il ne faut pas oublier que la demande sociale de nature ne s'exprime pas tout à fait dans les termes puristes de l'écologue.

En considérant l'ensemble des usages dont un lieu peut faire l'objet, il n'est pas évi-

dent que la présence de peupleraies s'oppose à la multi-fonctionnalité des espaces de vallées. Les observations conduites dans les vallées occupées massivement et anciennement par la populiculture semblent l'indiquer – Antenne (16) (Le Floch, 1994), Somme (80), Sensée (62),... – ; les enquêtes en cours devraient confirmer ce point de façon plus rigoureuse. Par ailleurs, les rares enquêtes menées auprès des populteurs (Derioz, 1988 ; Legeay, 1985) tendent à montrer que les motivations sont avant tout patrimoniales, récréatives ou esthétiques, l'aspect investissement étant relégué au second plan ; si le contexte des Basses Vallées Angevines est différent, cela mériterait attention (cf. les huttes de chasse dans les peupleraies, par exemple).

Au regard des différents points évoqués, il n'apparaît en tout cas pas clairement que la peupleraie ait un caractère "mono-usage" plus marqué que la prairie ; par ailleurs, si elle a des impacts négatifs à certains niveaux, elle remplit des fonctions positives à d'autres, et pas seulement sur le plan économique.

Le cas des Basses Vallées Angevines, au même titre que n'importe quel problème de gestion des territoires, ne saurait être abordé depuis une discipline ou une finalité technique exclusive. Il ne saurait pas plus l'être selon une échelle exclusive ; si « des enjeux environnementaux forts ne peuvent pas véritablement émerger de la seule concertation locale » (Napoleone *et al.*, 1995), l'expertise environnementale tend quant à elle à méconnaître les populations locales et leurs préoccupations. Toute la difficulté consiste précisément à intégrer différentes approches et différentes échelles, puis aboutir à la définition de priorités. Dans le cas des Basses Vallées Angevines, nous rejoignons Lefeuvre pour affirmer que les priorités seraient sans doute d'ordre écologique ; mais cela ne dispense pas de prendre en compte les hommes : notamment, « il est de moins en moins possible de prétendre aménager les lieux, ou simplement rendre compte de ce qu'ils sont, sans prendre en charge cet élément essentiel : le regard des habitants »

(Sautter, 1979). L'intérêt de l'approche paysagère étant précisément d'aider à l'identification des liens entre les hommes et les territoires. ■

## Références

- Arnould P., Daquin J.-P., Derioz P. et Fidon M. (1988). La populiculture, entre exigences écologiques, conditions économiques et pesanteurs sociologiques, *Bull. Assoc. Géogr. Franç.*, 3, p. 203-215.
- Baudry J. (1986). Approche écologique du paysage. In : *Lectures du paysage*, INRAP, Foucher, 191 p.
- Berque A. (dir.) (1994). Cinq propositions pour une théorie du paysage, *Pays/Paysages*, Champ Vallon, 122 p.
- Derioz P. (1988). Diversité des pratiques, des représentations et des projets chez les propriétaires de peupleraies d'une commune de l'Aisne centrale. ENS Fontenay-St-Cloud. (Mémoire de DEA de l'Université de Paris I).
- Jollivet M. (dir.) (1992). *Sciences de la nature, Sciences de la société. Les passeurs de frontières*, CNRS Éditions, 590 p.
- Larrère R. (1991). L'écologie, ou le geste de l'exclusion de l'homme, p. 173-196. In : Roger A., Guéry F. *Maîtres et protecteurs de la nature*, Seyssel, Champ Vallon, 329 p.
- Le Floch S. (1994). *Étude paysagère de la vallée de l'Antenne (Charente)*. Nogent/Vernisson : CEMAGREF, 60 p.
- Legeay D. (1985). Contribution à l'étude de la populiculture en vallée du Loir, *Mémoire ENITEF*, 32 p.
- Napoleone C., Roque O., Bourbouze A. et Jouve A.-M. (1995). Aménagement communal participatif à Montpezat, *Le Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 24, p. 13-28.
- Roger A. (1994). Paysage et environnement, au-delà des dictionnaires, *Ligne Verte*, nov.-déc., n° 6, Actes du colloque Paysage-Pollutec 1994.
- Ruffinoni C. (1994). Rôle des ripisylves dans la réduction des pollutions azotées diffuses en milieu fluvial, Université Paul Sabatier de Toulouse, 63 p. + annexes (Thèse de Doctorat d'Écologie).
- Sautter G. (1979). Le paysage comme connivence, *Hérodote*, n° 16, p. 40-67.